Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260310-2026_03_03CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
Centre Communal d'Action Sociale
LE FOEIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres afférents au Conseil d'Administration : 11
Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 9
Date de la convocation : 19 février 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à 15 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des séances à la mairie de Le Foeil, sous la Présidence de M. PRIDO Pascal, Président

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, GUILLEMOT Carine, JEHAN Odile, LE BARS Jeanine, PAILLARDON Paul, POIGNAND Yannick, PRIDO Pascal, ROBIN Suzanne,
Absentes : PELTIER Amandine, CAMENEN Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance : BRETON Françoise

2026-03-03 CCAS

AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,
Considérant le dossier présenté pour lequel une aide d'urgence a été demandée :

Aide à une Famille pour enfant avec handicap		Objet	Montant
2026	Aménagement PMR maison familial pour enfant en fauteuil roulant	Salle de bain PMR Aménagement chambre RDC	1 000€
		TOTAL	**1 000€**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par :
Voix pour 9 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

VALIDE l'aide émise, dans le cadre d'une situation de handicap suite à une maladie, pour la famille de l'enfant Bastien LEMAITRE ayant sollicitée le CCAS et justifiant les travaux d'aménagement PMR (devis Sarl Boscher Guégan) nécessaire au bien-être de l'enfant avec validation de la MDPH.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Président de séance,
Pascal PRIDO

La Secrétaire,
Françoise BRETON